

Dans sa séance du 4 octobre 2022 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022
2. Assermenté Mme Masha Alimi, en remplacement de Mme Heidi Tercier, démissionnaire
3. Assermenté M. Alexandre Peyraud, en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire
4. Nommé un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de vice-président·e de la commission économie publique en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire
5. Désigné des présidents·es et vice-présidents·es des locaux de votes pour 2023
6. Voté un crédit de CHF 445'000.- pour financer l'organisation d'un concours pour la réalisation d'un demi-groupe scolaire au chemin du Foron
7. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 36'000.- pour le remplacement des vitres entre le couloir et la salle de gymnastique de l'école Adrien-Jeandin
8. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 78'220.- pour permettre le règlement d'une facture reçue dans le cadre de la construction d'un ensemble d'équipement à l'école Marcellly
9. Voté un crédit complémentaire de CHF 113'848.- pour permettre le bouclage du crédit d'engagement voté le 14 novembre 2017 destiné à financer la mise en œuvre des mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly
10. Voté un crédit complémentaire de CHF 143'731.- pour permettre le bouclage du crédit d'engagement voté le 17 décembre 2019 destiné à financer la reconstruction des plafonds de la grande salle des fêtes, des salles annexes, du foyer, et divers travaux de mises aux normes

11. Voté un crédit de CHF 170'000.- pour la végétalisation des abris bus à Belle-Terre
12. Voté un crédit d'étude de CHF 30'000.- déposée par le groupe Le Centre – Vert'libéraux pour la création de mini zones de verdure et de plantations d'arbres à la place du goudron
13. Accepté la motion déposée par le groupe PLR « Les PLR des Trois-Chêne s'engagent pour la promotion du sport et de la jeunesse »
« Pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM) »

Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

* Le délai référendaire expire le 21 novembre 2022

Richard Stark
Président du conseil
municipal 2022-2023